

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf le 10 Juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 Juillet 2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel BELIN, Maire

Etaient présents : M. BELIN, Maire,
Mme ROLLAND, Adjoints
Mesdames DOYON, LELIEVRE,
Messieurs LEHOUGRE, GUILLON

Absents excusés représentés :
Mme LOVERA qui a donné pouvoir à Mme LELIEVRE

Absents : Messieurs CIELECKI, ALBORS

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

Monsieur le Maire annonce que le conseil sera enregistré.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents puis énonce les pouvoirs donnés.

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire suggère d'inverser l'ordre du jour et finir par la présentation de la boulangerie.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce également que trois conseillers ont été déclarés démissionnaires d'office par le Tribunal Administratif de Melun le 27 Juin 2019 pour ne pas avoir tenu le bureau de vote lors des élections européennes le 26 Mai dernier. Cette décision a été prise par le tribunal car ils n'avaient aucune raison valable. Les trois conseillers démissionnaires sont : Monsieur DEGRAEVE Jean-Jacques, Madame PEPERMANS Catherine et Monsieur PEPERMANS Christian.

Point n°1 : Les communes de Boutigny, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre et Villemareuil ont adhéré à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Monsieur le Maire précise qu'il faut reconstituer le conseil communautaire et que, pour cela, il est nécessaire d'avoir l'accord des communes. 78 sièges (pour 103 411 habitants) sont désormais disponibles contre 68 avant l'entrée de ces communes à la CAPM. Le nombre de siège étant divisé par le nombre d'habitants, il est proposé de diviser les sièges comme suit :
Quincy-Voisin : 3

Boutigny : 2

Saint-Fiacre : 1

Villemareuil : 1

Le nombre de siège alloué à la commune de Montceaux-Lès-Meaux demeurant inchangé, c'est-à-dire 1 siège.

Accepté à l'unanimité

Point n°2: Monsieur le Maire énonce qu'un vol a été commis dans la nuit du 20 au 21 juin dans le bâtiment communal. Il a été volé : le camion-benne, le perforateur, la visseuse, la disqureuse, la débroussailleuse, la perceuse, la tronçonneuse et outillage divers. Il y a donc eu dégradation de la porte du bâtiment, du portail de l'école et de la barrière électrique. Un vol a été fait également dans l'ancien jardin de la commune situé rue des Palais ; une trentaine d'arbustes ont été dérobés. Ils avaient été mis en stock.

A ces vols s'ajoutent également des faits de malveillance remontant depuis un certain temps. Monsieur le Maire a subi des tags sur son mur de clôture, son chat a été enlevé pendant trois mois et retrouvé à Mitry-Mory, des insultes ont également été proférées à son égard en pleine séance de Conseil Municipal par un élu.

Des courriers anonymes circulent dans le village ou sont reçus en mairie.

Des tags antisémites ont été faits sur la chapelle du château.

Madame Rolland, adjointe au maire, a reçu des projections de peinture sur sa maison et, plus récemment, dans la nuit du 29 au 30 Juin, sa voiture a été taguée d'une insulte à caractère misogyne et visant très clairement sa fonction.

Dans la même nuit, Monsieur Radu s'est fait arracher ses arrêtés qui étaient affichés depuis plus d'un an pour la construction de sa maison.

Monsieur le Maire affirme qu'il est parfaitement intolérable que des actes de malveillance manifestement consécutifs à des décisions ou des actions actées par le Conseil Municipal soient lâchement perpétrés contre des habitants ou des élus de la commune.

Monsieur le Maire précise que les élus composant le Conseil Municipal ont le devoir d'agir pour l'intérêt des Monticellois et non pour leurs intérêts personnels.

Depuis plus de cinq ans, les faits prouvent que les élus dans leur majorité n'ont pas failli à leur engagement, ils ont modernisé le village dans tous les domaines : scolaire, administratif, services à la population et divers travaux d'embellissements. Ce soir encore, la preuve en est avec le prochain point qui sera abordé : la création de la future boulangerie.

Monsieur le Maire souhaite que le village retrouve sa sérénité. Montceaux les Meaux est un beau village qui a tous les atouts pour réussir, il fait bon y vivre et nous y accueillons régulièrement de nouvelles familles.

Si malgré cela, il se trouvait quelque personne, estimant que l'air de Montceaux ne lui convenait pas, le meilleur conseil de Monsieur le Maire serait une invitation à déménager.

Madame ROLLAND ajoute qu'elle déplore l'absence de deux membres du conseil compte tenu du sujet abordé ce soir.

Il lui semble que le soutien de l'unanimité des élus aurait été important. Madame Rolland pense que ces actes sont le fait d'une très petite minorité et souhaite que ce bon vivre à Montceaux les Meaux demeure. Elle soutient Monsieur le Maire en précisant que chaque élu œuvre pour le bien-être des Monticellois, sans attendre de remerciement particulier mais qu'un minimum de respect est attendu. Elle avoue également avoir été très affectée par ces derniers actes de malveillance et se demande jusqu'où cela peut mener. Elle souhaite en parler afin de calmer la situation. Elle annonce que les élus sont toujours dans le dialogue, toujours présents pour répondre aux questions. Il y a d'autres moyens d'exprimer ses opinions ou émotions que de tagger les voitures ou les maisons.

Monsieur le Maire informe que des plaintes sont déposées à chaque fois. Il souhaite que la population prenne connaissance de ces faits afin d'inciter chacun à adopter une attitude de vigilance citoyenne propice à la prévention des incivilités et actes malveillants.

Point n°3: Madame ROLLAND annonce que 66 élèves seront présents à la rentrée prochaine. C'est la première fois que l'école va accueillir un tel effectif. Le mobilier devra donc être changé. En effet, les anciennes tables étant beaucoup trop imposantes, tous les élèves ne pourront être accueillis dans de bonnes conditions. 50 tables, 50 chaises et 50 casiers seront donc achetés. Coût total : 4 238 €.

Le préau sera également agrandi car trop petit pour tous les élèves. Coût des travaux 5 550 € par la même entreprise que le premier qui fût installé.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame LABBÉ qui prendra ses fonctions à la rentrée scolaire en tant que directrice de l'école du Chat Perché. Madame LYPHOUT restera néanmoins maîtresse pour la classe des CE2, CM1 et CM2 et Madame BLANCHARD continuera de s'occuper des petite, moyenne et grande sections de maternelle.

Madame ROLLAND rapporte également un bilan positif de la kermesse. Des tours de poney avaient été offerts aux enfants par la mairie. Chacun était ravi.

Madame ROLLAND annonce que Madame PIVERT va prochainement partir en retraite. Un prestataire de service sera donc sollicité (moins onéreux et surtout plus facile pour la gestion de l'entretien de l'école et la continuité du service). Divers devis ont été demandés. Madame ROLLAND propose de valider le devis de Brie Service Nettoyage qui est à hauteur de 270 € TTC par semaine uniquement en période scolaire.

Point n°4: Monsieur GUILLON annonce un bilan très positif de la Monticelloise qui s'est tenue il y a deux semaines. Monsieur GUILLON reprend les propos de Monsieur le Maire à savoir qu'il fait bon vivre à Montceaux les Meaux, 200 participants ont été présents. L'ambiance fut très bonne et une météo très agréable. Montceaux Animations remercie également les monticellois qui sont restés le soir et le lendemain pour aider à ranger. En effet, cela demande beaucoup d'effort notamment physique pour tous et cela soulage beaucoup et est très encourageant pour les autres années.

Monsieur GUILLON annonce que le week-end prochain se tiendra le festival « Emmenez-moi » qui est en collaboration avec la commune, le département et les propriétaires du château. Ce festival se tiendra les 12, 13 et 14 juillet. De nombreuses activités seront proposées : ciné-concert, balade en calèche, démonstration de cirque, conférence... Monsieur GUILLON invite les monticellois à se rendre sur place.

Monsieur le Maire précise que tout sera gratuit et que l'année prochaine un deuxième festival similaire sera organisé. Madame ROLLAND annonce qu'un rallye pédestre sera à disposition, rallye proposé par le Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur GUILLON donne rendez-vous à chacun le vendredi 6 septembre pour la cérémonie des diplômés, les Journées Européennes du Patrimoine, l'opération Nettoyons la Nature le 29 septembre, la commémoration du 11 novembre et pour terminer par la randonnée VTT les Monticelloises.

Point n°5: Monsieur LEHOUGRE tient avant toutes choses à remercier Madame PIVERT pour son dévouement et son travail au sein de la commune. Elle a œuvré de nombreuses années à diverses tâches pour la commune. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Il laisse ensuite la parole à Madame CHANE-LAW, architecte afin de présenter aux membres présents la future boulangerie multi-services. Pour ce faire, elle projette un diaporama avec la disposition des pièces ainsi que la nouvelle façade.

Elle rappelle que ce projet s'inscrit dans le programme de développement du village et les actions engagées telles que le label Village de caractère. Ces critères démontrent une grande qualité de vie. Elle précise que la région et le département soutiennent ce projet qui leur a été présenté.

Ce projet de création d'une boulangerie-pâtisserie-salon de thé-épicerie fine serait fait en collaboration avec un boulanger déjà implanté à La Ferté sous Jouarre.

Ce projet serait fait à l'implantation de la maison sise 52 rue de Lizy acquise par la mairie et sur le garage de la mairie. La boulangerie bénéficierait de sa proximité avec la RD 19 et de ses nombreux passages. Elle serait également soutenue par la présence de l'école, la bibliothèque et les nombreux randonneurs.

Madame CHANE-LAW présente donc la façade du futur commerce donnant sur la rue de Lizy mais également la façade sur la place de la mairie. Cette façade serait avancée afin de faire la continuité avec l'auberge et serait maintenue dans un style traditionnel. Un élément marquant permettrait de faire le lien entre la maison et le garage actuel : une verrière. Cette verrière accueillera le futur espace salon de thé. Ainsi deux entrées seront proposées : une à partir de la rue de Lizy et l'autre via la place de la mairie. Le rez-de chaussé de la maison et une partie du 1^{er} étage seront à disposition du commerce et de la fabrication du pain et sa cuisson. L'autre partie du 1^{er} étage et les combles seront restaurés en appartement et proposé en location, en priorité pour le boulanger. Une entrée indépendante sera néanmoins créée depuis la rue de Lizy.

Monsieur LEHOUGRE précise que le projet est également validé et soutenu par Madame BARTHELEMY CONTY, architecte aux bâtiments de France. Cette dernière avait été associée dès le début du projet.

Monsieur le Maire dit que le projet a été également soumis la semaine dernière à la commission de sécurité et un avis favorable a été rendu.

Les dossiers de subvention sont en cours et les travaux devraient démarrer courant le mois d'octobre. Nous avons obtenu un premier avis favorable pour l'acquisition du matériel (Subvention FER accordé par la région).

De nombreux travaux d'embellissements sont prévus. Les fenêtres de la mairie ont été changé (ces dernières fuyaient) et le ravalement de la mairie sera prochainement effectué ; les demandes de subvention ayant déjà été validées.

Madame CHANE-LAW annonce également qu'un projet est à l'étude pour donner un nouvel aspect à la place de la mairie dans la continuité de la valorisation : plus de places, d'espaces verts...

Monsieur le Maire rappelle que le projet sera financé notamment par la location du local boulangerie et de l'appartement.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses

Madame LELIEVRE annonce qu'un panneau d'information lumineux a été installé à l'entrée du village côté église. Ce dernier est destiné à remplacer les différents papiers distribués. Cela permettra de diffuser tous les messages importants liés à la commune.

Monsieur le Maire annonce que la rue du château, la rue Froide et la rue longeant la place de la mairie seront en zone piétonne jusqu'au 31 octobre, suite à la demande formulée par les riverains et la réunion publique en date du 17 Avril 2019. Les monticellois pourront donc se promener et les enfants faire du vélo en toute sécurité. Cette disposition sera en phase d'expérimentation et un point sera fait début novembre.

Monsieur le Maire tient également à remercier les agents techniques car ils ont été très mobilisés ces dernières semaines notamment avec la monticelloise et le festival qui se tiendra ce week-end. Il remercie également les monticellois présents à la réunion de ce soir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h16.